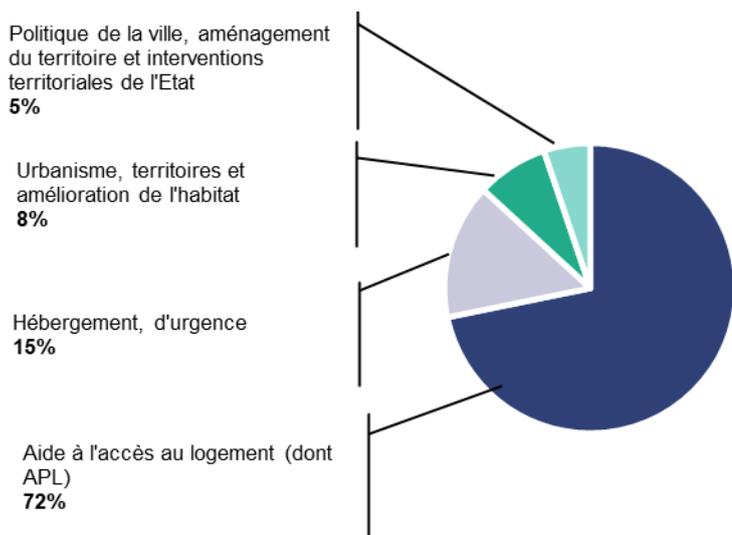


COHÉSION DES TERRITOIRES

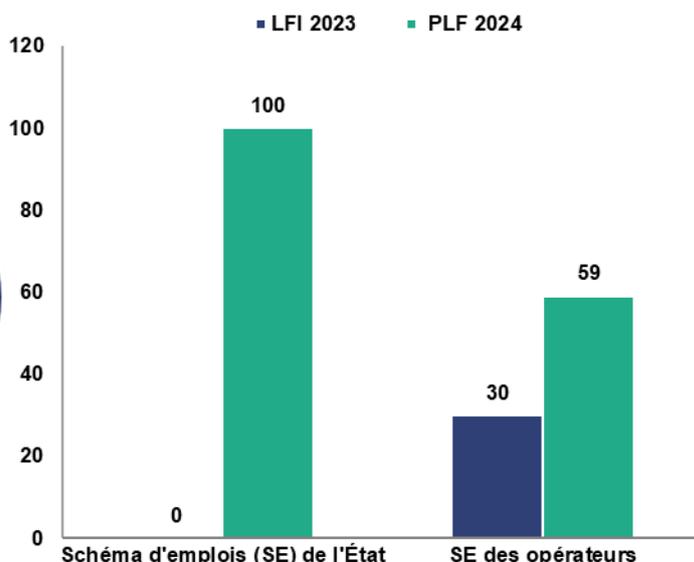
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Services du Premier ministre

Les moyens de la mission en 2024	
Crédits budgétaires : 19,36 Md€	Emplois de l'État : 391 ETPT
Taxes affectées : 1,1 Md€	Emplois des opérateurs : 823 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées

	LFI 2023 ¹	PLF 2024	2025 ¹	2026 ¹
Crédits du budget général²	17,92 Md€	19,36 Md€	19,73 Md€	20,20 Md€
Taxes affectées	1,10 Md€	1,10 Md€	1,10 Md€	1,10 Md€

¹Données au format 2024.

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Présentation de la mission

La mission « Cohésion des territoires » porte la politique du Gouvernement en faveur du logement, de l'hébergement d'urgence, de la ville et de l'aménagement du territoire. Cette politique vise à favoriser l'accès de tous les citoyens à un logement décent, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des territoires et l'égal accès aux services publics.

En 2024, le Gouvernement poursuivra les efforts engagés depuis le début du quinquennat pour :

- Poursuivre la massification de la rénovation énergétique du parc de logements ;
- Soutenir la production de nouveaux logements là où sont les besoins, notamment en accession et en locatif intermédiaire ;
- Soutenir tous les territoires et l'accès aux services publics (France ruralité, France service, quartiers prioritaires de la ville) ;
- Développer le logement adapté tout en maintenant les capacités du parc d'hébergement d'urgence à un niveau élevé.

La rénovation énergétique au cœur de la politique du logement

Près de 1,6 milliards d'euros supplémentaires seront engagés en 2024 pour accompagner la rénovation des logements.

Grâce à ce renforcement des moyens financiers et au déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov' » pour guider les ménages tout au long de leur parcours, l'une des priorités sera d'atteindre l'objectif de financer 200 000 rénovations d'ampleur de logements en 2024, tout en poursuivant le soutien à la décarbonation des logements via « Ma Prime Rénov' ».

L'année 2024 marquera également le lancement de « MaPrimeAdapt' » : 68 M€ permettront de financer les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

Enfin, s'agissant du logement social, le PLF 2024 marque la pérennisation du dispositif dit de « seconde vie » qui encourage les rénovations particulièrement ambitieuses du parc à travers une exonération de taxe foncière de 25 ans, pour les passoires thermiques atteignant au moins la classe B du DPE.

Produire de nouveaux logements là où sont les besoins

Afin de soutenir l'accès à la propriété, le prêt à taux zéro sera prolongé jusqu'en 2027. Il sera recentré sur l'achat d'appartements neufs en zone tendue et, en accord avec les objectifs de verdissement de la dépense publique, conditionné à des travaux de rénovation lors de l'acquisition d'un logement ancien en zone détendue. L'éco-PTZ sera également prolongé jusqu'en 2027, et une procédure simplifiée est prévue

pour financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique éligibles à « MaPrimeRénov' ». D'autre part, le régime fiscal du logement locatif intermédiaire est étendu au bâti ancien rénové et son périmètre géographique est élargi afin d'accroître l'offre de logements abordables. Parallèlement, une révision flash du zonage ABC étend le nombre de communes dans lequel les dispositifs associés sont accessibles.

Lutter contre le sans-abrisme

Dans le cadre du deuxième plan Logement d'abord, l'offre de logements abordables adaptés aux revenus ainsi qu'aux besoins des personnes sans domicile est renforcée : la hausse de crédits de 29 M€ en 2024 permettra de contribuer à l'objectif de 30 000 créations de places en intermédiation locative et de 10 000 places en pensions de famille sur 2023-2027. Les moyens pour lutter contre l'exclusion et améliorer l'accès aux droits

sont augmentés de 31 M€ pour renforcer notamment la prise en charge des femmes précaires et vulnérables et mettre en place des tiers lieux alimentaires.

Parallèlement, les capacités d'accueil du parc d'hébergement d'urgence seront maintenues au niveau élevé de 203 000 places durant l'année 2024.

La poursuite de la hausse des crédits de la politique de la ville

Les crédits de la politique de la ville poursuivent leur hausse déjà engagée lors du précédent quinquennat, soit une augmentation de 38 M€ afin notamment de généraliser les cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville (+ 28 M€). En outre, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de la

dotation de l'État à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans un contexte de montée en puissance du nouveau programme national de renouvellement urbain qui prévoit la transformation de plus de 450 quartiers prioritaires de la ville. Cette enveloppe s'élèvera au total à 50 M€.

Un soutien important en faveur de la politique de cohésion territoriale

Les crédits du programme 112 augmentent de 72 M€ en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. Cette hausse vise à accroître le soutien de l'État aux maisons France services avec 19,3 M€ supplémentaires afin de financer l'animation et le fonctionnement du dispositif. Par ailleurs, cette hausse permet de financer le plan France ruralités, annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, qui va consacrer 90 M€ pour soutenir et dynamiser les

territoires ruraux. Enfin, ce plan permettra de mobiliser des moyens exceptionnels permettant de recruter 100 chefs de projet « ruralités » qui seront chargés d'accompagner les préfets dans le cadre du programme « villages d'avenir ».